

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**
73220

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, vendredi vingt-trois mai à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 12/05/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel

Absents : SAMSON Julien a donné pouvoir à Olivier BERARD
DUPONCHEL Magali a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
VILLARD Dominique a donné pouvoir à Michel VILLARD

M.BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR. Abroge et remplace la délibération N°2025-005 du 28 février 2025.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est impératif de refaire 2 portions de la voirie communale au niveau de la route des Teppiots suite à un effondrement de la route.

Le coût estimé de cette opération s'élève à **9 060 € HT**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le lancement du projet de réfection de la voirie communale,
- **APPROUVE** le montant de l'opération s'élevant à la somme de **9 060 € HT**,
- **DIT** que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- **SOLLICITE** l'intervention de l'Etat au titre de la DETR et une subvention d'un montant de **7 248 € correspondant au taux de 80%**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER BEAUCHET

